

Projet photovoltaïque des Coteaux Périgourdens (24)



Photomontage du projet

Lettre d'information n°1

Octobre 2026

« Chères Costelloises, chers Costellois,

Le projet de parc solaire qui sera implanté le long de la RD 63, sur un foncier communal de 2,80 ha présente de nombreux avantages, tant environnementaux que financiers pour notre commune.

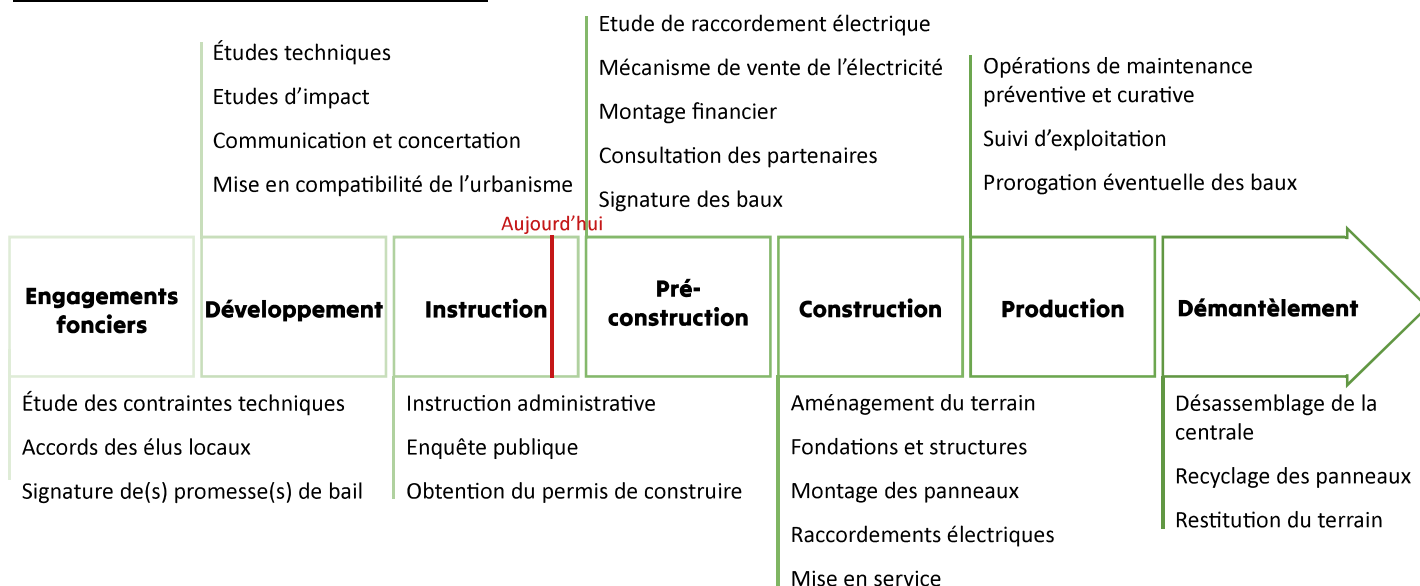
Tout d'abord, elle permettra la production d'une électricité verte, réduisant ainsi notre empreinte carbone, tout en valorisant un espace aujourd'hui inutilisé. De plus, l'installation offre un avantage notable : sa facilité de démontage en fin de vie.

Grâce au projet, la totalité de l'électricité consommée par notre commune, ainsi que les communes voisines, pourra être produite localement. Par ailleurs, les retombées financières générées par le loyer et l'indemnité forfaitaire liée aux énergies renouvelables, nous permettront de rembourser l'intégralité de nos intérêts d'emprunts, constituant ainsi une opportunité importante pour l'avenir de notre commune.

Les études d'impact environnemental réalisées ces dernières années n'ayant soulevé aucune réserve, je vous invite à vous exprimer sur ce projet lors d'une enquête publique qui se tiendra prochainement. »

Jean-Marie CHANQUOI
Maire des Coteaux Périgourdens

DÉROULÉ D'UN PROJET SOLAIRE



HISTORIQUE DU PROJET

2022

Présentation du projet photovoltaïque et délibération favorable du Conseil municipal, en faveur du projet porté par JPee ;
Début des inventaires écologiques et de l'état initial du site ;

2022-2024

Réalisation des inventaires écologiques ;
Réalisation des études techniques et des plans d'implantation ;

2024

Inscription de la zone d'implantation du projet en Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR), encadré par la loi d'accélération des énergies renouvelables, par le Conseil municipal des Coteaux Périgourdins ;
Finalisation des études environnementales et techniques ;
Dépôt du permis de construire auprès de la préfecture de la Dordogne ;

2025

Dossier réputé complet auprès de l'administration ;
Avis de la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) ;
Mémoire en réponse des différents avis reçus.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



3,35 Mwc
puissances installée*



1960
personnes alimentées par an
(chauffage compris)*



2 130
tonnes de CO₂
évitées par an*



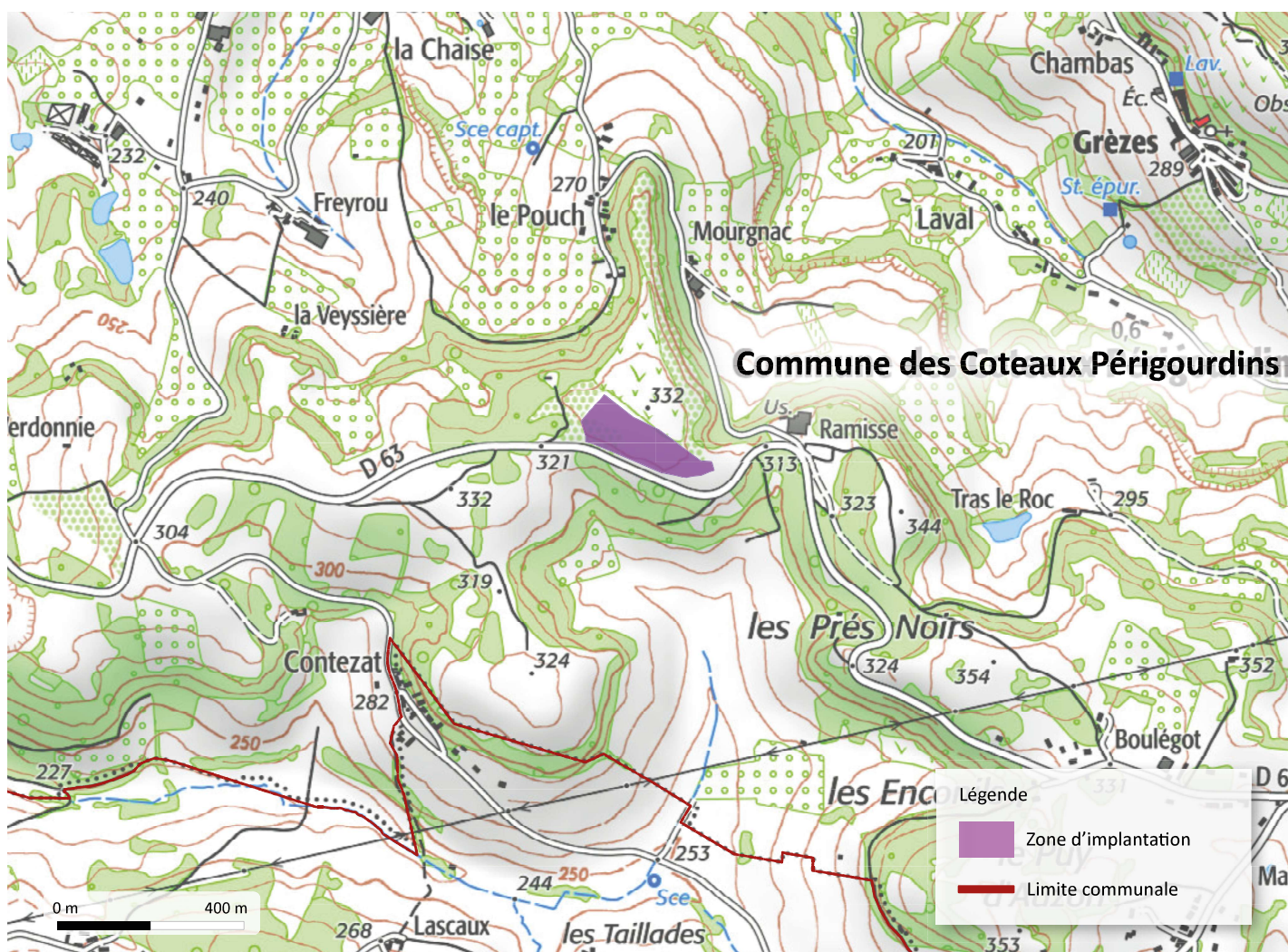
2,6 ha
de surface clôturée



2028
mise en service*

* Données prévisionnelles

ZONE D'IMPLANTATION



SIMULATIONS VISUELLES

Vue à l'ouest depuis la Route des Quatre Vents (RD63), l'entrée du parc est sur la gauche



Vue à l'est depuis la Route des Quatre Vents (RD63), le parc est sur la droite



Vue sud, depuis la Route des Quatre Vents (RD63), le parc est sur la droite



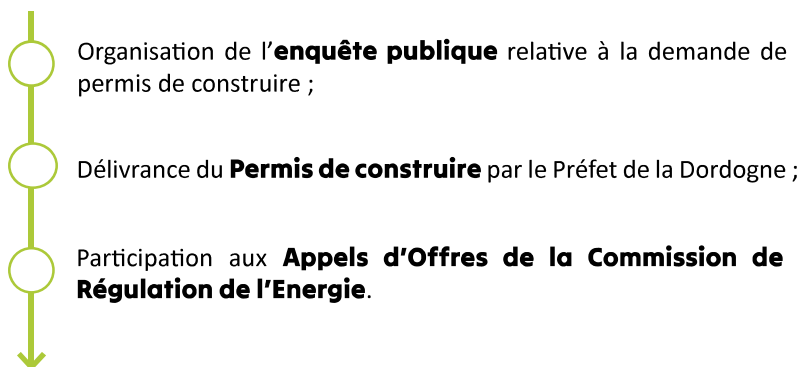
MESURES ENVISAGÉES

Une fois les enjeux du territoire identifiés sur les thématiques du paysage, de l'environnement, du contexte humain et physique dans le cadre des études menées, des mesures sont prévues dans le cadre d'une démarche « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) afin que le projet ait un impact le plus faible possible sur son environnement.

Sur le projet photovoltaïque des Coteaux Périgourdins, des mesures sont prévues telles que :

- Évitement des habitats forestiers et para-forestiers ;
- Adaptation du calendrier des travaux, afin d'éviter l'impact sur la nidification des espèces ;
- Installation d'une barrière anti-franchissement, avec dispositif échappatoire pour les amphibiens et les reptiles ;
- Dispositifs de franchissement des clôtures pour la petite faune ;
- Mise en place de haies paysagères de 230 mètres de long en mars 2024, au sud du projet ;
- Mise en place d'hibernaculum (refuge) pour offrir des zones de refuges aux reptiles et amphibiens ;
- Suivi de chantier par un écologue, s'assurant du respect des consignes définies.

PROCHAINES ÉTAPES



Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



chavagnac-24
.centrale-solaire-jpee.fr

PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est une procédure obligatoire pour toute installation soumise à une étude d'impact environnementale. Elle est supervisée par un Commissaire enquêteur qui veille à la bonne information et participation des parties prenantes sur le territoire.

L'enquête publique sera organisée du **lundi 19 octobre au mardi 17 novembre 2026**.

La **consultation du dossier complet** du projet pourra se faire en mairie des Coteaux Périgourdens, aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur le site internet : www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Consultation-du-public

Pendant la durée de l'enquête, la **participation** peut se faire :

- **sur le registre papier** en mairie des Coteaux Périgourdens ;
- **par voie postale**, courrier adressé au commissaire enquêteur, en mairie des Coteaux Périgourdens;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-ep26-soleia-cvg@dordogne.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie des Coteaux Périgourdens pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants : **le lundi 19 octobre 2026 de 9 h à 12 h ; le jeudi 29 octobre 2026 de 9 h à 12 h ; le samedi 7 novembre 2026 de 9 h à 11 h ; le vendredi 13 novembre 2026 de 14 h à 17 h ; le mardi 17 novembre 2026 de 14 h à 17h.**



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE

L'implantation d'un parc photovoltaïque solaire génère des ressources financières pour les collectivités locales : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

- Environ **12 000 €/an** de fiscalité, répartis entre la commune des Coteaux Périgourdens (20 %), la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (50 %) et le département de la Dordogne (30 %).



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondé en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie.

En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Avec une puissance installée en septembre 2026 de 625 MW (18 parcs éoliens et 71 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi 550 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,9 GW.

Entreprise à mission depuis 2024, JPee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

Chiffre d'affaires 2025 : 80,9 millions d'euros (vente d'électricité)

Production 2025 : 863 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de 380 000 personnes